



## Contrat de professionnalisation Rémunérations minimales au 01-01-2016

**SMIC horaire HCR = 9,67 € + majoration de 10 % des 36<sup>ème</sup> à 39<sup>ème</sup> heures**

Salaires de base minimaux mensuels à appliquer dans les HCR (selon mode de calcul précisé dans la circulaire DGEFP du 23 juillet 2007\* et note DGEFP du 27 mars 2008)

Si l'entreprise remplace la majoration de 10 % par un « repos compensateur de remplacement », la rémunération minimale est celle figurant entre parenthèses.

Bénéficiaire du contrat	Titre ou diplôme professionnel inférieur au bac ou titre ou diplôme non professionnel de niveau IV <small>(exemple bac général)</small>			Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac <small>(exemples : bac professionnel - bac technologique ou diplôme de l'enseignement supérieur)</small>		
	% SMIC	Durée hebdomadaire	Rémunération mensuelle minimale	% SMIC	Durée hebdomadaire	Rémunération mensuelle minimale
16 à 20 ans révolus	55 %	35 h	806,64 €	65 %	35 h	953,30 €
		37 h	857,34 € (852,73 €)		37 h	1 013,22 € (1 007,77 €)
		39 h	908,04 € (898,83 €)		39 h	1 073,14 € (1 062,25 €)
21 à 25 ans révolus	70 %	35 h	1 026,63 €	80 %	35 h	1 173,30 €
		37 h	1 091,16 € (1 085,30 €)		37 h	1 247,04 € (1 240,34 €)
		39 h	1 155,69 € (1 143,96 €)		39 h	1 320,79 € (1 307,37 €)
26 ans et plus	100 %	35 h		1 466,62 €		
		37 h		1 558,80 € (1 550,42 €)		
		39 h		1 650,99 € (1 634,23 €)		

**35 h / semaine = 151,67 h / mois - 37 h / semaine = 160,33 h / mois - 39 h / semaine = 169 h / mois**

\* pour un SMIC horaire fixé à « N » euros, un taux « T » à appliquer (0,55 à 1) en fonction de l'âge et du niveau de formation, et un nombre d'heures supplémentaires « Y » majorées à 10 %  
Formule de calcul de la rémunération mensuelle minimale : [35 + (1,1 x Y)] x N x T x 52 / 12

Ou : Valeur du SMIC horaire à la date de début de contrat X pourcentage du SMIC applicable en fonction de l'âge et du niveau de qualification du salarié X durée hebdomadaire du contrat  
[= 35 h ou 35 h + nombre heures supplémentaires x 1,1] X 52 / 12